

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/
Couverture de couleur

Coloured pages/
Pages de couleur

Covers damaged/
Couverture endommagée

Pages damaged/
Pages endommagées

Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées

Cover title missing/
Le titre de couverture manque

Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur

Pages detached/
Pages détachées

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Showthrough/
Transparence

Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur

Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression

Bound with other material/
Relié avec d'autres documents

Continuous pagination/
Pagination continue

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Title on header taken from: /
Le titre de l'en-tête provient:

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Title page of issue/
Page de titre de la livraison

Caption of issue/
Titre de départ de la livraison

Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments: /
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below /
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>									

MEMORIAL SUR L'ÉDUCATION AU CANADA

DANS cette rubrique que la presse quotidienne, en ces derniers temps surtout, nous a rendue familière, M. Magnan, de l'École Normale de Québec, vient de publier une brochure des plus intéressantes et des plus suggestives pour tout ce qui a trait à l'éducation intellectuelle dans notre province et ses sœurs de la Confédération. L'auteur, qui, en attaquant cette question, évolue sur un terrain évidemment à lui bien connu, a pourvu son travail d'une documentation sérieuse, riche et bien capable, ce nous semble, d'inspirer de salutaires réflexions aux détracteurs de notre système scolaire. Certes, en homme impartial et parfaitement informé, il confesse que « notre système d'instruction primaire est susceptible de beaucoup d'améliorations » ; mais il ajoute de suite que « ce n'est pas en faussant la vérité que nous accomplirons la tâche patriotique qui s'impose à tous actuellement : le perfectionnement de notre enseignement primaire ».

L'ouvrage auquel nous consacrons ces lignes comprend sept chapitres, tous d'une lecture instructive et féconde en renseignements ; mais comme le tout premier chapitre renferme des détails et des chiffres d'un intérêt plus spécial pour notre province, négligeant les six autres, nous nous arrêterons de préférence à celui-là pour en faire de copieux extraits.

L'auteur, après quelques considérations préliminaires, en arrive à une accusation qui, selon lui, n'a

jamais été réfutée complètement, faute de renseignements précis ; c'est celle-ci : *De toutes les provinces canadiennes, c'est Québec qui dépense le moins pour l'instruction publique.*

« Le seul moyen de réfuter cette accusation, dit M. Magnan, c'est de comparer les statistiques scolaires des différentes provinces. A la lumière de cette étude comparative, nous verrons bien si Québec est réellement *l'ignorante et l'arriérée* que l'on dit ».

« Afin d'arriver à un résultat plus exact, nous avons consulté les rapports sur l'état de l'éducation dans les provinces, pour l'année 1898-99, documents publiés en 1900-1901, l'année la plus proche du recensement de 1901 ».

« En 1898, la province de Québec a dépensé les montants suivants pour des fins d'éducation primaire » :

<i>Payé par les contribuables (taxes et contributions).....</i>	\$1,517,565.00
<i>Dépendé par les établissements d'éducation primaire supérieure subventionnés : dépenses couvertes par des recettes de sources paroissiales</i>	546,693.00
<i>Subside du gouvernement aux établissements d'éducation primaire supérieure ci-dessus indiqués.....</i>	64,277.00
<i>Subside du gouvernement aux écoles publiques.</i>	160,000.00
<i>Subside du gouvernement aux municipalités pauvres.....</i>	10,000.00

<i>Aux Ecoles normales.....</i>	43,000.00
<i>Ecoles du soir.....</i>	12,000.00
<i>Fonds de pension des Instituteurs.....</i>	3,000.00
<i>Inspecteurs d'écoles.....</i>	36,000.00
<i>Conseil de l'Instruction publique, livres de récompenses, etc.....</i>	10,250.00
<i>Subvention spéciale du gouvernement pour fins d'éducation primaire.....</i>	53,000.00
<i>Total des sommes dépensées pour éducation primaire et inscrites dans le rapport officiel.</i>	\$2,461,785.00

« Nous attirons ici l'attention de nos lecteurs : Les chiffres qui précèdent apparaissent tous dans le rapport du Surintendant de l'Instruction publique. Nous en avons parfois modifié la classification afin de déterminer ce qui appartient : 1o à l'éducation primaire, 2o à l'éducation secondaire, mais ils sont restés les mêmes, au point de vue de leur valeur ».

« Maintenant, disons tout de suite que le montant de \$2,461,785.00, inscrit aux archives officielles, ne représente guère plus de la moitié des sommes dépensées par la province de Québec pour des fins d'éducation primaire ».

« Voici la preuve péremptoire de cette assertion » :

« Il y avait, en 1898, trois cent dix-huit couvents et cent cinquante-deux écoles de Frères ».

« Deux cent deux couvents seulement et quatre-vingts écoles de Frères reçurent une subvention du gouvernement. Ces maisons adressèrent un rapport au Surinten-

dant, mais les autres institutions congréganistes, soit 116 couvents et 72 écoles de Frères, ne communiquèrent aucun renseignement au bureau de l'Instruction publique ».

« Afin de connaître le montant d'argent exact dépensé par notre province pour le soutien des écoles primaires, il faut donc ajouter à la somme de \$2,461,785.00, celle qui représente les dépenses faites en 1898-99 par les 188 maisons d'éducation primaire supérieure absolument indépendante de l'Etat, c'est-à-dire les 116 couvents et les 72 écoles de Frères non mentionnés dans le Rapport du Surintendant ».

« Remarquons que les couvents et les écoles de Frères qui ne reçoivent aucun secours pécuniaire du gouvernement, sont précisément les institutions les plus prospères, conséquemment celles qui dépensent les plus gros montants pour maintenir leurs classes ».

« Faisons donc un calcul approximatif que les pires ennemis de Québec catholique et français ne sauraient trouver défectueux ».

« Cent seize couvents, ayant en moyenne 150 élèves, ne sauraient dépenser moins de \$15,000.00 chacun. Plusieurs ont un budget deux fois plus considérable : tels le monastère des Ursulines et les couvents de Sillery et de Bellevue, à Québec, les couvents d'Hoche-laga, de Villa-Maria, les Dames du Sacré-Cœur, à Montréal, ainsi que plusieurs autres ».

« Ces 116 couvents à \$15,000.00 chacun donnent le montant assez considérable de \$1,740,000.00, montant qui n'apparaît aucunement dans les comptes publics ».

« Maintenant, il n'est pas exagéré de prétendre que 72 écoles de Frères qui ne font aucun rapport au gouvernement, doivent dépenser au moins \$10,000.00 annuellement. C'est donc \$720,000.00 que nous devons ajouter au montant de \$1,740,000.00, fourni par les couvents absolument indépendants : total \$2,460,000.00 ».

« Si nous additionnons cette somme avec les \$2,461,785.00, montant total des dépenses inscrites au budget gouvernemental, nous constatons que la province de Québec affecte au progrès de l'instruction primaire près de cinq millions de piastres. Voici ce chiffre exact :

A) Budget de l'Etat.....	\$2,461,785.00
B) Budget paroissial.....	2,460,000.00
	Total.....
	\$4,921,785.00

« Cette somme ne représente que les sacrifices faits pour l'éducation primaire. Sachant que la population du Bas-Canada, en 1901, était de 1,620,974, nous découvrons que l'éducation primaire coûte, chez nous, \$3.03 par tête ».

« Pour les mêmes fins d'éducation primaire, la province d'Ontario a dépensé, en 1898, la somme de \$4,043,233, soit \$1.87 par tête ».

Après avoir démontré, chiffres en mains, que la province de Québec, dans le domaine de l'éducation secondaire, l'emporte sur Ontario, celle-ci dépensant, à cette fin, 32 centins par tête de sa population, et celle-là 38

centins, l'auteur donne un tableau des dépenses encourues par les différentes provinces pour l'éducation primaire et l'éducation secondaire réunies.

Voici, d'après ce tableau, les sommes dépensées, à cette double fin, par chaque unité de la Confédération :

Québec	\$5,553,953.00
Ontario	4,772,242.00
Nouveau-Brunswick	508,911.00
Nouvelle-Ecosse	838,810.00
Ile du Prince-Edouard.....	150,850.00
Colombie Anglaise	290,255.00
Manitoba	723,592.00
Territoires du Nord-Ouest.....	142,455.00

<i>Total des sommes dépensées au Canada pour l'éducation primaire et l'éducation secon- daire</i>	12,981,068.00
---	---------------

Coût de l'Education, par tête, dans chaque province :

Québec	\$3 42
Ontario	2.21
Nouveau-Brunswick	1.53
Nouvelle-Ecosse	1.83
Ile du Prince-Edouard.....	1.45
Colombie Anglaise	1.52
Manitoba	2.93
Territoires du Nord-Ouest.....	0.94

Puis, il ajoute les réflexions suivantes :

« Nous ne le dissimulons pas, c'est avec une joie profonde, disons plus, c'est avec fierté, que nous avons découvert, par une étude consciencieuse et ardue, que la province de Québec, au lieu d'être au dernier rang dans la Confédération, sur le terrain scolaire, occupe la *place d'honneur* ! »

« Ce rang glorieux, la Nouvelle-France l'a non-seulement conquis par les sacrifices qu'elle s'est imposés pour maintenir chez elle les nobles traditions de jadis et pour améliorer ses écoles, qu'elle désire perfectionner de plus en plus, suivant les ressources du peuple, mais elle l'a surtout gagné par son esprit vraiment chevaleresque qu'elle a fait passer tout entier dans ses lois scolaires. Voyons plutôt :

« Dans la province de Québec, la minorité protestante, au point de vue scolaire, est *libre*, absolument libre et indépendante de la majorité. Nos frères séparés ne paient qu'*une seule taxe* pour leurs écoles, et les sommes provenant de ces impôts sont *uniquement* employées au soutien de classes où ils peuvent envoyer leurs enfants, sans heurter leurs croyances ».

« Encore ici, sur le terrain sacré de la liberté du père de famille, c'est Québec, le vieux Québec français et catholique, qui donne le bon exemple au reste du Canada. »

« Et en présence de faits aussi notoires, on te jette l'insulte à la figure, ô ma province ! on va jusqu'à dire que tu es la *honte* de la Confédération. »

« *Hon.* de la Confédération, noble coin de terre arro-

sée du sang de tes fils qui, en 1775 et en 1812, donnèrent leur vie pour te conserver intact à la Couronne britannique ! »

« *Honte* de la Confédération, toi qui as fourni les missionnaires, les explorateurs et les premiers colons à toutes les autres provinces du Canada ? »

« Non, jamais ! »

« Tu es la gloire du Canada par tes lois généreuses, par ton beau passé, par ta moralité et ton dévouement, par tes hommes illustres, et par ton système d'éducation, qui n'est pas parfait, mais qui repose sur le droit et la justice, et soutient une comparaison très honorable avec celui des provinces-sœurs. »

« Voilà la vérité. » !

« La prétention contraire, c'est la *légende* créée par des imaginations que le fanatisme a égarées, ou qui sont imbues de fausses doctrines. »

M. Magnan fait ensuite une revue sommaire des différentes étapes par lesquelles est passé notre système d'enseignement, depuis 1760 jusqu'en 1846. Ce fut en 1846, on s'en souvient, que fut adopté la loi donnant l'*idée confessionnelle* pour base à l'organisation scolaire du Bas-Canada, et pour principe la liberté, pour les parents catholiques et les parents protestants, d'avoir des écoles séparées, — chaque dénomination religieuse devant recevoir sa part proportionnelle des subventions de l'Etat.

Cette loi, nos législateurs l'ont plus d'une fois retouchée, mais elle est restée intacte dans sa substance.

Depuis 1846, continue l'auteur, la route parcourue

est considérable. La province de Québec possède plus de 5,000 écoles primaires, 600 écoles primaires-supérieures, 3 écoles normales, 1 école polytechnique, 2 écoles d'agriculture, plusieurs écoles d'arts et métiers, 2 écoles pour les sourds-muets, d'admirables orphelinats, 19 établissements d'enseignement secondaire, 2 universités, dont l'une, l'Université Laval, avec ses deux sections (Québec et Montréal) surpasse, en valeur intrinsèque, la plupart des maisons similaires du continent américain. »

Nous suspendons nos citations. Celles que nous venons de présenter suffisent amplement pour montrer quel puissant intérêt se dégage de ce premier chapitre de l'ouvrage de M. Magnan. Sous ce rapport, les six qui font suite, moins touffus de chiffres et de statistiques, mais d'un caractère plutôt historique, ne le cèdent guère à leur aîné.

En somme, pour terminer, nous ne saurions mieux faire que d'en conseiller la lecture intégrale aux lecteurs de la *Revue*.

OBITUAIRE

M. l'abbé Pierre Champagne dit Beaugrand, du diocèse de Sherbrooke, décédé le 24 avril 1894, à Los Angeles ; M. l'abbé Louis-Amable Lavoie, décédé dans le diocèse d'Ottawa, le 26 juillet 1901, et M. l'abbé Jean-Baptiste Primeau, décédé aux Etats-Unis en 1901, étaient membres de la SOCIÉTÉ D'UNE MESSE.

(De la *Semaine religieuse* de Montréal).

LES CATACOMBES ET LE DOGME CATHOLIQUE

(Par HORACE MARCCHI)

(Suite)


 U culte de l'Eucharistie, qui est celui du Christ, passons au culte de la mère de Dieu.

Le culte de la Vierge, si cher et si consolant pour nous, catholiques, est fondé sur des arguments d'une telle autorité que les sophismes des hérétiques, qui prétendaient en faire une superstition du moyen-âge, en sont réduits à néant. Ce culte qui nous fut ordonné par le divin Rédempteur mourant sur la croix, nous le voyons rappelé par les anciens Pères de l'Eglise : Ignace, Irénée, Epiphane, Augustin, auxquels font écho les plus anciennes liturgies.

Il fut pratiqué sans aucun doute par les fidèles primitifs, bien que d'une manière différente de celui en usage aujourd'hui, car il faut tenir compte que la discipline eucharistique a changé, comme c'est naturel, depuis les premiers siècles.

Un tel culte aux temps de la persécution, ne pouvait être bien explicite et solennel, parcequ'alors les chrétiens évitaient soigneusement toute marque extérieure qui eut pu confondre leur religion toute spirituelle avec les pratiques superstitieuses de l'idolâtrie. Pour cette raison ils furent très prudents dans l'usage des images ; c'est ainsi que le Christ même fut presque toujours

représenté ou sous une forme symbolique, ou comme personnage historique d'épisodes évangéliques ; c'est seulement aux siècles de la paix que l'on commence à trouver assez fréquemment la figure du Rédempteur isolée et avec son type réel comme une vraie image du culte. Il ne faut donc pas s'étonner qu'il en ait été de même à l'égard de la Vierge et que nous n'ayons aucune représentation rappelant l'usage aux premiers siècles de figures de la Mere de Dieu, tenues comme objet de culte extérieur ainsi qu'il en est communément aujourd'hui. Nous ne pouvons non plus mentionner les soi-disant vierges de saint Luc, car en aucune façon on ne peut attribuer à l'évangéliste ces peintures dont le style est évidemment byzantin.

Toutefois, dans les Catacombes romaines, il existe encore quelques anciennes peintures qui représentent indubitablement la Vierge, et ces peintures n'appartiennent pas généralement à l'époque de la paix et du triomphe du christianisme, mais bien aux siècles mêmes de la persécution. Elles prouvent donc que les premiers fidèles avaient pour la Vierge le même sentiment de vénération que nous.

Dans les anciens monuments chrétiens, la Vierge fut principalement figurée de deux manières. Quelquefois elle est assise avec son divin fils dans les bras ; d'autres fois elle est debout et les bras ouverts avec un geste d'intercession. Dans la première manière, l'interprétation est évidente, mais les images de la seconde sont plus difficiles à reconnaître avec certitude. Il n'y a

aucun doute que les premiers chrétiens, en leurs effigies d'orantes, ont quelquefois voulu représenter la Vierge, ainsi que le prouvent quelques vitres sépulcrales du IIIe et du IVe siècle, où, à côté de la figure, est écrit le nom de Marie. Mais, comme souvent par cette représentation symbolique on voulait figurer l'âme chrétienne et aussi l'Eglise, on reste quelquefois dans le doute touchant la vraie signification de l'orante en elle-même, à moins que des circonstances extrinsèques ou des particularités la déterminent plus clairement.

Le groupe de la Vierge avec l'Enfant dans les bras ou sur les genoux se complète le plus souvent des figures de Mages, lesquels s'approchent en présentant leurs dons. Cette scène de l'Epiphanie fut particulièrement la prédilection des anciens chrétiens d'Occident, parce qu'elle rappelait la « vocation » d'eux et leurs pères des ténèbres du gentilisme à la lumière de la vérité. Le récit évangélique ne dit rien touchant le nombre des Mages ; l'ancien art chrétien les représente tantôt au nombre de deux, tantôt de trois ou de quatre et même plus ; mais le nombre traditionnel de trois est le plus fréquent.

Cependant en dehors de la scène de l'Epiphanie, nous voyons, dans les anciennes peintures des Catacombes romaines, la Vierge assise avec l'Enfant-Jésus, et alors son image a une importance plus grande, par rapport à la question du culte qu'on lui prêtait dans les premiers siècles. Dans ce cas on ne peut plus dire, ainsi que d'aucuns le disent faussement pour le groupe de l'Epi-

phanie, que la Vierge est représentée seulement comme personnage historique.

Parmi ces images, la plus ancienne est celle qui est peinte en haut d'une crypte, au cimetière de Priscille, sur la via Salaria, cimetière qui date des temps apostoliques et où ont toujours été trouvées les peintures et les inscriptions les plus anciennes.

Au milieu des traces d'une aussi vénérable antiquité, entre les tombes où dormait cette génération de fidèles qui vit les apôtres, s'est providentiellement conservée la plus ancienne image de Marie, pour attester, à nous et à la postérité la plus reculée, que la mère bénie du Sauveur était aimée et vénérée de ceux-là mêmes qui eurent l'enseignement chrétien dans toute sa pureté et de la bouche même des fondateurs de l'Eglise.

Que cette peinture des Catacombes de Priscille représente la Vierge, cela ne peut faire l'ombre d'un doute pour quiconque a quelque pratique des compositions de l'art chrétien antique ; mais l'artiste voulut y ajouter un signe distinctif et caractéristique qui put dissiper toute équivoque. Ce signe est l'étoile peinte au-dessus de la Vierge, toutefois peu visible à cause de l'effacement des couleurs. Et comme l'étoile se voit toujours dans la scène de l'Epiphanie et aussi sur les anciens sarcophages où est figurée la naissance de Jésus, elle indique donc ici, avec toute certitude, que la femme assise avec l'enfant dans les bras, est bien Marie. A gauche, se trouve un personnage debout, d'une main il tient un volume et de l'autre montre l'étoile. C'est

un prophète de l'Ancien Testament, qui prédit l'apparition de l'étoile mystique, destinée à éclairer les ténèbres des Gentils. Très probablement il s'agit d'Isaïe, lequel a souvent fait allusion dans ses prophéties à la lumière qui illuminerait le monde à la venue du Messie.

Cette fresque, qui n'est pas postérieure au commencement du IIe siècle, est, sans doute, la plus ancienne image de Marie connue jusqu'à ce jour et dans le monde entier.

A cette peinture de la Vierge font suite, comme au premier anneau d'une chaîne, un grand nombre d'autres qu'on voit dans nos Catacombes ; et qui sait combien d'autres encore n'ont été découvertes et sont cachées dans le mystère de nos nécropoles souterraines ?

Je citerai seulement les plus connues de ces images qui se voient dans les Catacombes romaines et qui sont du second, du troisième ou du quatrième siècle.

Outre celle que nous avons décrite, le cimetière de Priscille en renferme trois autres. L'une représente Marie avec l'Enfant-Jésus seulement ; elle est peinte sur l'arcosole d'une vierge chrétienne comme type et modèle de la virginité ; une autre nous la montre dans la scène de l'Épiphanie, et une troisième dans le groupe plus rare de l'Annonciation.

Dans le cimetière de Domitille, sur la voie Ardéatine, est une très belle fresque, où la divine Mère, assise sur un trône avec son enfant sur les genoux, est

entourée de quatre personnages vêtus à l'orientale, qui représentent les Mages.

Dans le cimetière de Saint-Calixte, sur la voie Appienne, est également représentée la scène de l'Épiphanie, mais les monarques orientaux y sont au nombre traditionnel de trois. La même composition, avec la variante de deux mages seulement, se trouve dans un *cubiculum* du cimetière des saints Pierre et Marcellin, sur la voie Lavicane. Enfin, dans le cimetière de Sainte-Agnès, sur la voie Nomentane, se voit une image de Marie avec son Enfant seulement, distingué par le double monogramme du Christ.

Ces images sont les plus célèbres, parce qu'elles ont été plus souvent reproduites et décrites. Mais il y en a bien d'autres ! Presque chacune de nos catacombes renferme quelque image de la Vierge peinte sur les parois des chapelles ou sur les *Arcosolia*, ou bien encore sculptée sur les sarcophages. Nombreux sont aussi les petits objets de verre d'ivoire, ou d'autre matière où est représentée la mère du Verbe, la plupart du temps sous la forme d'une orante.

Le grand nombre de ces représentations et le lieu où elles se trouvent, c'est-à-dire sur les tombeaux, enlève toute force à l'assertion de ceux qui prétendent que la Vierge n'y est qu'un personnage historique. S'il en était ainsi, nous ne la trouverions que dans les grandes compositions historiques, au centre des voûtes et des *cubiculi*, au milieu d'autres groupes des épisodes évangéliques. Mais en la voyant représentée de manières

diverses et même isolée, le plus souvent sur les tombeaux, comme une protection et une défense, nous ne pouvons mettre en doute que ces images ne soient répétées ainsi en dehors de toute intention historique, par un sentiment de vénération envers elle, et qu'elle n'y soit considérée comme une véritable avocate auprès de son divin Fils.

Or, cette précieuse phalange d'images cimetiérales n'est pas postérieure au quatrième siècle, et de toutes les figures peintes dont nous avons parlé, la plus récente est certainement celle du cimetière de la voie Nomentane, qu'on peut assigner à l'époque de Constantin. De tout cela résulte la fausseté de l'opinion de ceux qui continuent à affirmer solennellement que le culte de la Vierge date du concile d'Ephèse, alors que cette assemblée est postérieure d'un siècle à la plus récente représentation de la Vierge dans les Catacombes romaines !

Du culte de la Vierge nous devrions passer à celui des saints pour que ce travail fut aussi complet que possible. Mais nous aurions trop à dire sur ce sujet, car les Catacombes nous offrent de très nombreux et incontestables témoignages de ce culte. Bornons-nous à remarquer que les Catacombes elles-mêmes sont, dans leur ensemble, un monument irréfragable du culte rendu aux martyrs, dès les premiers siècles, et que, dans les inscriptions mêmes de ces souterrains, nous lisons les noms des saints invoqués avec amour comme intercesseurs, avec des formules de prière parfois identiques

aux nôtres. Ce n'était pas seulement aux suffrages des martyrs que recouraient les premiers fidèles, mais encore à ceux de toutes les âmes qu'on croyait admises à la béatitude céleste.

« Souvenez-vous de nous, priez pour nous », disent ces vieux monuments, ou encore, comme nous le lisons dans une précieuse inscription conservée au Musée du Latran : « Dans tes prières, intercède pour nous, parce que nous savons que tu es heureux dans le Christ. « *In orationibus tuis roges pro nobis quia scimus te in Christo* ».

Le dogme si consolant de la communion des saints est ensuite démontré complètement et dans toutes ses parties par d'autres inscriptions cimetérielles dans lesquelles on prie aussi pour le repos des âmes des défunts et l'on demande à Dieu de leur accorder le *refrigerium*, mot qui est demeuré dans la liturgie pour indiquer ce que nous appelons le suffrage.

*
* *
*

Si les monuments des catacombes nous offrent des témoignages incontestables pour corroborer les points dogmatiques dont nous nous sommes occupés jusqu'à présent, ils sont également précieux pour le quatrième dogme dont nous voudrions parler maintenant, celui de la primauté du successeur de Pierre, dogme sur lequel repose l'unité de l'Eglise fondée par le Christ.

Les témoignages de l'ancienne littérature chrétienne sur un point aussi essentiel et aussi vivement attaqué par les adversaires du catholicisme sont bien connus,

et je me bornerai à les rappeler rapidement. Le plus insigne pour son antiquité est la lettre de Clément de Rome, aux Corinthiens, écrite au premier siècle, entre 93 et 97, où il est fait allusion à l'autorité de l'Eglise romaine sur les églises orientales elles-mêmes. Puis viennent, suivant l'ordre chronologique, les écrits d'Irénée, qui parle de la primauté de l'Eglise de Rome, le célèbre passage du prêtre Gaïus, où il est question des tombeaux apostoliques, les phrases énergiques de Cyprien, et, enfin, tout le chœur des Pères et des Conciles du quatrième et du cinquième siècle.

Mais tournons-nous vers les monuments. Il nous faut, tout d'abord, revenir à Abercius. Cet évêque contemporain de Marc Aurèle, atteste, dans son épitaphe, être le disciple du pasteur immaculé qui l'a envoyé à Rome pour *contempler le royaume et une Reine vêtue d'or et chaussée d'or*, et y avoir vu un peuple marqué d'un signe étincelant, reminiscences bibliques qui doivent avoir un sens symbolique. Si dans le mot *royaume* nous pouvons voir une allusion à la majesté de l'empire romain, on reconnaît, à bon droit, dans la *Reine*, l'Eglise de Rome et, dans ce *peuple*, les chrétiens de la métropole marqués du *signum fidei*, de cette foi qui, au dire de saint Paul, *annuntiatur in universo mundo*

Cette *Reine* est certainement une personnification à laquelle on doit, raisonnablement, attribuer un caractère sacré, puisque le *pasteur immaculé*, c'est-à-dire le Christ, envoie Abercius à Rome, pour la contempler. Nous trouvons deux autres personnages allégoriques

dans le même texte et tous les deux sacrés, la *Pistis*, (la foi) et l'apôtre Paul, guide idéal de l'évêque d'Hiéropolis dans son voyage.

Nous pouvons donc, par analogie, donner le même sens à la *Reine* mystique, qui, dans ce cas, ne peut être que l'Eglise de Rome. Entendue dans ce sens, cette phrase a une importance considérable et montre bien la vénération d'un évêque oriental envers cette Eglise dès la fin du second siècle.

Du reste le nom même de Rome, donnée comme premier but du voyage que fit Abercius pour se fortifier dans la foi, s'accorde avec ce que firent tant d'autres personnages illustres des premiers siècles, et ceci confirme le témoignage de saint Irénée, qui dit que tous accouraient à la grande Eglise Romaine *propter potiozem principalitatem*. A une époque postérieure à Abercius, alors que l'art chrétien, né au second siècle, prend un développement rapide, nous voyons paraître, parmi les monuments figurés des Catacombes, les images des deux princes des Apôtres, images qui, continuant dans la suite des siècles à nous les montrer toujours unis, sont une confirmation importante de leur apostolat commun à Rome. De plus, les deux Apôtres sont toujours à la place d'honneur dans les scènes où apparaissent les autres membres du Collège apostolique ; tantôt eux seuls sont assis, alors que tous les autres sont debout ; tantôt ils ont seuls la tête entourée du nimbe rond, en signe d'autorité.

Mais, si les peintures et les sculptures chrétiennes

depuis le troisième siècle assignent toujours une place d'honneur à saint Pierre et à saint Paul, c'est incontestablement à la figure du premier que l'art chrétien a attaché des signes non douteux de suprématie. Le Christ est souvent représenté au moment où il remet le texte de sa loi, mais c'est toujours à Pierre qu'il confie le livre sacré, et cet acte est parfois expliqué encore mieux par l'inscription *Dominus legem dat.*

Que signifie cette scène, assez souvent répétée, sinon que Pierre était le gardien et l'interprète autorisé de la révélation divine ?

Comme principaux exemples de ce groupe important, nous pourrions citer : — Le grand sarcophage du Latran, provenant du Vatican, où Pierre reçoit la loi du Christ déjà monté au Ciel, pour exprimer mieux encore cette idée qu'il reste sur la terre comme son représentant visible, — la peinture du cimetière de Priscille découverte, il y a quelques années, qui est l'unique représentation peinte de ce sujet ; la *verre de Porto*, aujourd'hui au Vatican, où sur le volume que reçoit Pierre on lit *Lex Domini* ; la mosaïque du quatrième siècle, de Sainte-Constance, qui nous montre le parallélisme entre la loi antique donnée à Moïse, sur le Sinai, et la loi nouvelle donnée à Pierre par le Sauveur.

Pierre fut aussi représenté sous la forme du Bon Pasteur, par une allusion évidente au troupeau à lui confié par le Christ, comme nous le voyons dans une précieuse statue trouvée dans l'antique basilique de Saint-Clément, où l'on peut reconnaître le type tradi-

tionnel de l'Apôtre. Sur un sarcophage important du musée du Latran, une gracieuse composition explique admirablement cette idée.

Le Christ, vêtu en berger, est au milieu des douze apôtres, dont chacun a devant lui une brebis symbolisant le troupeau qui lui a été confié d'une manière spéciale. C'est donc le pasteur des pasteurs au milieu des représentants et des continuateurs de son œuvre. Or, à gauche du Christ, est représenté saint Paul et, à sa droite, saint Pierre ; le Sauveur se tourne d'un air de bienveillance vers celui-ci et caresse la brebis qui est devant lui. Qui ne voit dans ce groupe la mise en action du *Pasce oves meas*, et l'expression de cette pensée que le troupeau confié à Pierre symbolise le troupeau chrétien tout entier et qu'il en est, à la place du Christ, le pasteur universel ?

(A suivre.)

UN MANIFESTE DE NICOLAS II

LE tzar Nicolas II vient de lancer un manifeste dont nous reproduisons le texte intégral.

Ce document, d'un caractère religieux très élevé, témoigne de la haute sollicitude du souverain pour le développement de la morale, du bien-être et de l'exercice des droits des différentes classes des populations de son immense empire :

« En montant par la volonté de la Providence divine sur le trône de nos ancêtres, nous avons pris l'engagement sacré de garder intacte la toute-puissance russe édiflée par les siècles et de vouer notre vie au service de notre patrie bien-aimée. Dans notre infatigable sollicitude pour nos sujets, nous avons voulu parvenir à la réalisation du bien du peuple en nous inspirant des actes mémorables de nos prédécesseurs et particulièrement de notre inoubliable père : ses actes furent agréables à Dieu ; enlevé par une mort précoce, il nous laissa le devoir sacré de parfaire et d'affermir l'ordre qu'il avait commencé à faire régner et de satisfaire, conformément aux exigences de la vérité, les aspirations du peuple.

« Mais à notre profond regret, des troubles en partie amenés par des éléments hostiles à l'Etat et produits en partie par des doctrines étrangères à la vie russe, font obstacle à l'œuvre générale d'amélioration de la condition du peuple. Ces troubles déconcertent les esprits, leur rendent impossible le travail créateur, ruinent souvent des familles chères à notre cœur, perdent de jeunes énergies nécessaires à la patrie.

« Poursuivant du haut en bas l'accomplissement de notre volonté et comptant avec confiance sur l'accomplissement de la part de tous, des devoirs et des obligations communes, nous avons pris l'inébranlable résolution de satisfaire immédiatement les besoins actuellement définis de l'Etat, et nous avons trouvé bon de leur consacrer une attention que rien ne pourra distraire.

« Continuer l'application des préceptes de tolérance iuscripts

dans les lois fondamentales de l'empire russe et qui, rendant hommage à l'Eglise orthodoxe établie, assurent cependant à tous les sujets appartenant à des confessions différentes la liberté de conscience et la liberté du culte : poursuivre activement la mise en pratique de toutes les mesures ordonnées ; assurer l'amélioration de la situation matérielle du clergé orthodoxe des campagnes qui prend une si grande part à la vie morale du peuple, et remplit à l'égard des ouailles tous les devoirs qui lui incombent ; affermir la situation économique du peuple, c'est-à-dire développer l'activité des institutions de crédit de l'Etat, en faveur particulièrement de la noblesse et de la population rurale ; ces travaux dont nous avons donné un aperçu, ces lois seront, après leur élaboration par le gouvernement central, pour être portées à un degré plus haut de perfection et pour être mieux adaptées aux besoins locaux, transmises aux gouvernements des provinces pour avoir l'avis des personnes jouissant de la confiance publique.

« Les grandes lignes de ces travaux restent cependant immuables.

« Parmi les mesures à prendre sans délai se trouvent celles qui, dans le régime de la propriété commune, doivent permettre au paysan de quitter la commune, lui faciliter le départ, alléger les peines de prison actuellement édictées : *c'est aux représentants de l'administration provinciale ou locale à des divers degrés qu'incombe le devoir de collaborer avec les représentants du clergé orthodoxe à l'établissement des principes essentiels de*

la morale qui doivent présider à la vie publique et qui seules peuvent procurer à chacun le développement de son bien-être et lui assurer le plein exercice de ses droits.

« Nous ordonnons à nos ministres et aux fonctionnaires supérieurs qui relèvent de nos ministres de nous soumettre leurs appréciations sur l'accomplissement de nos intentions ».

NICOLAS.

(*Le Moniteur de l'Empire russe*).

LE MONDE RELIGIEUX

ROME. — La médaille de la 26^e année. — On sait que, chaque année, l'on frappe une médaille commémorative du Souverain-Pontife régnant. Sur cette médaille se trouve d'un côté l'effigie du Saint-Père, de l'autre les symboles et les inscriptions qui rappellent le fait le plus récent et le plus éclatant de l'année écoulée.

M. le graveur Bianchi, qui a gravé toutes les médailles du pontificat de Léon XIII, a entrepris celle de la 26^e année.

Cette médaille commémorera l'institution de la Commission biblique. De là les figures symboliques qui représenteront sur cette médaille l'Ancien et le Nouveau Testament. Sous la colombe mystique, représentant l'Esprit Saint, et qui étend ses ailes sur les deux parties du livre sacré, l'on verra sur une partie de la médaille, saint Jean, saint Pierre et saint Paul pour le Nouveau

Testament, et sur une autre partie de la médaille, Zacharie, Moïse et Jérémie pour l'Ancien Testament.

FRANCE. — Un prélat condamne à l'amende. — Le procès intenté à Mgr E. Lazaire, curé de Saint-Sever d'Agde a eu enfin son dénouement. Ce digne ecclésiastique a été condamné à *trois francs d'amende pour manifestation religieuse sur la voie publique*. Appel en Cassation a été immédiatement relevé.

Nous ne saurions donner un meilleur commentaire à cette tardive et laborieuse sentence, que la déclaration si éloquente et si noble, formulée par l'inculpé devant le magistrat de police. Monsieur le curé de Saint-Sever s'est exprimé en ces termes :

« Je remercie M. Chamayou de la manière si éloquente et si fière avec laquelle il a défendu ma cause qui est, au fond, la cause des pauvres et la cause de la liberté religieuse en ce pays. Ma personne n'est rien ; mais, derrière moi, il y a une liberté méconnue, la liberté religieuse, la plus chère de toutes et la plus sacrée, telle que les lois l'autorisent encore ; il y a la bienfaisance des pauvres, par l'intermédiaire des Sœurs, qui est proscrite de nos murs.

« Vous avez entendu, monsieur le juge, l'éminent avocat ; permettez-moi de vous faire entendre le prêtre. C'est pour la première fois qu'un curé d'Agde paraît devant ce tribunal, je tiens à le constater.

« Lorsqu'il y a quatre ans j'arrivais dans cette ville, je reçus l'accueil le plus enthousiaste et le plus cordial. Les rues avoisinant l'église étaient ornées de pavillons.

Une multitude de personnes vinrent m'offrir leurs félicitations.

« Les temps sont bien changés, et si nos anciens d'il y a dix ans revenaient, ils éprouveraient de douloureuses surprises en voyant de quelle manière la religion et ses ministres sont traités dans ce pays.

« Paraissant pour la première fois au milieu de la foule qui emplissait l'église, je dis que je serais un homme de charité et un homme de paix. Je ne pense pas avoir failli à ma parole.

« Je n'ai pas à dire mes aumônes, c'est le secret de Dieu. Ma main gauche a toujours ignoré ce qu'a donné ma main droite. Ce que tout le monde sait, ce que je puis dire, c'est que tous les jours je consacre deux heures à la visite des pauvres et des malades. Il n'est aucun mort de ma paroisse que je ne sois allé bénir. Chez ces pauvres, ces malades, ces morts, j'ai rencontré souvent les Sœurs de Charité. A part les membres de la famille, je n'y ai plus rencontré personne ; de là, un grand vide dont les pauvres vont souffrir considérablement et dont notre cœur de pasteur et de père est attristé.

« Quant à la paix, je me suis toujours tenu au-dehors et au-dessus de toute politique et de toute question de parti. Mes 4,000 paroissiens se lèveraient pour vous dire que je n'ai jamais porté des paroles irritantes en chaire, que je n'ai jamais fait de personnalités, regardant tous les hommes avec la même bienveillance et le même respect.

« Des articles diffamatoires et injurieux ont paru contre moi. Ces articles, je n'ai pas voulu les lire et n'ai pas voulu savoir le nom de celui qui les avait écrits. Celui qui nous domine tous, dont les bras sont étendus sur nous, n'a pas voulu boire le fiel qu'on lui présentait pour conserver des entrailles de miséricorde envers ses bourreaux. Je ne lirai jamais un article inspiré par la méchanceté ou la haine, je veux rester l'ami de tous, même de ceux qui me poursuivent, afin d'aller vers eux lorsqu'ils seront dans le malheur, afin de les réconcilier à leur dernière heure, s'ils le désirent, avec les hommes et avec Dieu.

« Quant à l'acte qui m'est reproché, je ne vois pas ce qui en lui pourrait être condamnable. La municipalité faisait savoir aux Sœurs de la Charité que leur chapelle serait désormais fermée.

« Le 29 décembre, à 6 h. $\frac{1}{2}$ du matin, devait se dire la dernière messe. J'ai tenu M. le Juge, à célébrer moi-même cette messe et, tandis que j'étais à l'autel, j'évoquais le souvenir de nos vieux évêques qui avaient appelé les Sœurs, des Sœurs elles-mêmes qui avaient été victimes de leur dévouement, de la Sœur Euphrasie et de la Sœur d'Alzon, qui avaient dépensé plus de 200,000 francs de leur fortune personnelle dans les constructions de cette maison, de la Sœur Sophie, qu'il fallut habiller trois fois sur son lit de mort, tant les pauvres avaient coupé ses vêtements.

« J'avais l'intention de consommer les Saintes Espèces. Il me fut impossible. Je me suis trouvé en pré-

sence d'un plein Ciboire d'hosties qui restaient des fêtes de la Noël. L'autel devant être démonté à 8 heures du matin, il n'y avait qu'une chose à faire, les porter à la paroisse. Je l'ai fait le plus discrètement possible. Le jour commençait à peine à se lever, et bien que nous soyons autorisés à porter en ville le Saint-Sacrement avec les cérémonies extérieures, cette fois, j'étais en noir, et c'est sous mon manteau que j'ai porté le bon Dieu. Les fidèles ont suivi spontanément, mais par petits groupes séparés, sans pousser aucun cri, ni provoquer le moindre désordre, tous les témoins viennent de le déclarer.

« Il n'y a pas là de manifestation religieuse. J'ai fait un acte qui s'imposait, j'ai fait mon devoir, je suis heureux de l'avoir accompli.

« J'attends, M. le Juge, votre sentence avec sérénité. Quelle qu'elle soit, elle sera la glorification de mon ministère ».

CANADA. — Mgr James Rogers, D. D., évêque catholique de Chatham, est décédé le 22 mars, à cinq heures, après une maladie de plusieurs semaines. Les funérailles ont eu lieu jeudi matin, à 9.30 heures.

Mgr Rogers naquit le 11 juillet 1826, dans le comté de Donegal, Irlande. Sa famille, en 1831, émigra à Halifax où il fit ses études primaires et classiques. Il étudia la théologie au Séminaire de Saint-Sulpice à Montréal. Il reçut la prêtrise en 1851 et fut consacré évêque le 15 août 1860, à Charlottetown et fut placé à Chatham, où il a toujours été depuis.

En 1902, il avait demandé la nomination d'un coadjuteur et Mgr Thomas Barry, de Bathurst fut choisi pour remplir cette charge.

BIBLIOGRAPHIE

Actes épiscopaux

SAINTE-BONIFACE. — 2 février 1903. — *Mandement de Mgr L. P. A. Langevin instituant canoniquement dans le diocèse la pieuse association de l'Union de Prières « pour les défunts ».*

SAINTE-HYACINTHE. — 20 février 1903. — *Circulaire au clergé.*

- 1o Règlement pour le carême.
- 2o Droits de sépulture.
- 3o Jubilé de Léon XIII.
- 4o Visite pastorale.
- 5o Reconstruction de la cathédrale.
- 6o Itinéraire de la visite pastorale.

TROIS-RIVIÈRES. — 19 mars 1903. — *Circulaire au clergé.*

- 1o Visite pastorale.
- 2o Compte-rendu des œuvres diocésaines.

NICOLET. — 25 mars 1903. — *Circulaire au clergé.*

- 1o Visite pastorale.
- 2o Les Saintes Huiles.
- 3o Compte-rendu des œuvres diocésaines.
- 4o Mgr Gravel à Rome.

TROIS RIVIERES. — 25 mars 1903. — *Circulaire au clergé.*

Admission des « Filles de Jésus » dans le diocèse.

Ouvrages reçus à la *Revue*

MÉMORIAL SUR L'ÉDUCATION AU CANADA, par C. J. Magnan. — Dédié à l'honorable A. Robitaille, secrétaire de la Province de Québec. — Préface par l'honorable T. Chapais, membre du Conseil de l'Instruction Publique. — Un joli volume de plus de cent pages, imprimé sur papier de luxe et broché avec grand soin.

En écrivant cet ouvrage, M. le directeur de l'*Enseignement Primaire* s'est proposé de faire connaître à ses compatriotes la véritable situation scolaire dans la Province de Québec. Aux statistiques officielles, il ajoute celles des communautés religieuses non subventionnées; et il prouve d'une manière irréfutable qu'au lieu d'être la dernière dans la Confédération, relativement aux dépenses scolaires, la Province de Québec est la première.

M. Magnan fait aussi brièvement l'histoire de l'éducation dans notre Province, et rappelle les sacrifices que nos pères se sont imposés avant de voir le triomphe des idées catholiques et françaises.

L'ouvrage comprend sept chapitres et un appendice.

Cette publication mérite les plus grands éloges. Aucun prêtre ne devrait se priver des lumières qu'elle renferme.

(La *Semaine religieuse de Montréal*).

LE PRÉDICATEUR DES RETRAITES DE PREMIÈRE COMMUNION. Contenant *dix* retraites variées de chacune sept instructions, suivies de *vingt-cinq* instructions pour le jour même de la fête, par deux missionnaires. Un vol. in-8o. Prix : 4 fr. 50. Librairie Ch. Douniol, 29, rue de Tournon, Paris, et à Québec chez Garneau, Pruneau & Kirouac, libraires.

Plus que jamais, la préparation des premières communions devient difficile ; aussi la prédication des retraites qui précèdent immédiatement le grand jour exige-t-elle un choix spécial des sujets à traiter.

Jusqu'ici, les ouvrages de prédication de première communion ne manquaient pas, et notre maison elle-même en a publié de fort importants dont le succès a été rapide. Mais il faut répondre aujourd'hui à des besoins nouveaux, et de toutes parts l'on nous demandait un grand ouvrage qui contient des retraites très variées, pour toutes les circonstances possibles.

Notre *Prédicateur des retraites de première communion* se présente donc aujourd'hui au clergé comme le volume attendu, qui réunit toutes les conditions désirées.

Nous l'avions demandé à deux missionnaires de grande science théologique et d'une longue expérience, qui ont bien voulu mettre à notre disposition leurs nombreux manuscrits. Aussi, point de paroisses quelconques, point de catégories de premiers communians,

depuis les moins aptes à la doctrine catéchistique jusqu'aux intelligences les plus ouvertes, pour lesquels on ne trouve dans notre *Prédicateur des retraites* tous les sujets les plus appropriés.

Qu'on le remarque : NOS DIX RETRAITES, à sept instructions chacune, toutes sur des plans bien distincts, forment une *somme* complète pour le prédicateur de ces circonstances spéciales ; et les *vingt-cinq instructions* données ici pour le jour de la fête forment à leur tour d'autres séries d'égale importance.

Nous observerons que si, pour ne pas trop grossir le volume, un certain nombre d'instructions plus faciles n'ont été données qu'en canevas, mais d'une certaine étendue, nous avons tenu à ce que l'immense majorité soient données in extenso. Au reste, on a pris soin de bien marquer les subdivisions, et d'en varier les caractères typographiques, pour que le prédicateur les saisisse mieux à première vue.

Ainsi, pas un prêtre qui ne trouve dans notre volume tout ce dont il a besoin pour ses premiers communiant, quel que soit le niveau intellectuel de son petit auditoire.

Nous le disons donc avec confiance : Notre *Prédicateur des retraites de première communion* restera désormais l'ouvrage le plus complet et le mieux approprié que puisse désirer le clergé ; nos auteurs y ont donné tous leurs soins, et notre maison a tenu à honneur d'en faire un très beau volume.
